

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1983/49
10 février 1983

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-neuvième session
Point 9 de l'ordre du jour

DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION AUX
PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE OU A
L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 8 février 1983, adressée au Président de la Commission des
droits de l'homme par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte
comme document officiel de la 39ème session de la Commission des droits de l'homme.

(Signé) Te Sun Hoa
Représentant permanent

Annexe

DECLARATION

DU

PRESIDENT DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

Le 1er et le 2 février 1983, les troupes vietnamiennes avec tanks et artillerie lourde ont lancé une nouvelle attaque meurtrière contre le peuple civil innocent du Kampuchea. Avec leur sauvagerie coutumière, les militaires vietnamiens se sont attaqués au camp de réfugiés kampuchéens de Nong Chan, proche de la frontière Khmero-Thai.

Le camp de réfugiés de Nong Chan donnait asile à plus de 30 000 Kampuchéens, tous des civils (hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards) sans armes, et dont le seul "crime" était et est de refuser de vivre sous la domination colonialiste des Viets, maîtres du groupe de Héng Samrin, traître à la Patrie khmère.

Le résultat de la dernière attaque criminelle des Viets est horrible : le camp de réfugiés civils de Nong Chan est détruit, réduit en cendres, y compris hôpital et infirmeries, écoles ... Les 30 000 habitants du camp ont dû s'enfuir, épouvantés et désespérés. Plus de cent personnes, y compris vieillards, femmes, enfants, bébés sont morts ou gravement blessés.

Grâce à la bienveillante sollicitude et la générosité coutumière du Royaume de Thaïlande, nos blessés sont soignés actuellement en territoire thaïlandais.

Avec la dernière vigueur, je condamne le nouveau crime des colonialistes vietnamiens commis sur la personne du peuple civil du Kampuchea, contre lequel l'armée vietnamienne a maintes fois utilisé des armes chimiques, y compris gaz toxiques et "pluie jaune" causant chez les victimes des souffrances physiques atroces et des dommages irréparables.

Je demande instamment à la communauté internationale, aux pays et peuples épris de justice, de paix, de liberté et de progrès, à l'ONU et à la grande famille des nations non-alignées de condamner clairement la République socialiste du Viet Nam pour ses innombrables crimes commis au Kampuchea à l'encontre de mon peuple innocent.

Je réclame l'expulsion de la République socialiste du Viet Nam de la famille des pays non-alignés.

Beijing, le 3 février 1983

Norodom Sihanouk
Président du Kampuchea démocratique